

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 16 octobre 2018

Service économie agricole/Service Territorial

Affaire suivie par : Hani CHOUCANE/Yvette
NAPPÉE

Téléphone : 05 61 10 60 72

Courriel : hani.chouchane@haute-garonne.gouv.fr

yvette.nappee@haute-garonne.gouv.fr

**Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 4 octobre 2018 sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme de la commune de EAUNES**

Objet : Délimitation de secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL) en zone N
Encadrement des extensions et des annexes des habitations existantes dans les
zones A et N

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de saisine de la commission en date du 30 juillet 2018 ;

**Vu le Schéma de Cohérence Territorial de la Grande Agglomération Toulousaine
approuvé le 27 avril 2017**

Vu le projet de révision du PLU arrêté de la commune de EAUNES ;

À l'issue de la présentation et après débats la commission émet,

**Un avis défavorable au projet de STECAL Ne en vue de conforter le pôle d'équipements et de
loisirs existant (ancienne Abbaye, médiathèque, aire de jeux pour enfants), aux motifs que:**

- Le périmètre du secteur est insuffisamment justifié alors qu'il va bien au-delà des constructions existantes.
- Aucun projet de construction n'est précisé alors que le règlement permet d'autoriser les constructions jusqu'à 60 % de la superficie de ce secteur.

Détail des suffrages (16 votes) : défavorable à l'unanimité.

Un avis défavorable sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N, aux motifs que :

- Les extensions doivent être limitées à 30 % de la surface de plancher existante
- La surface de plancher totale (existant et extension) ne doit pas excéder 200 m².

Détail des suffrages (16 votes) : défavorable à l'unanimité

La présidente de séance,



Mélanie TAUBER